

Département de la Dordogne  
**DOSSIER D'INVENTAIRE**  
PETIT PATRIMOINE RURAL BÂTI DU PÉRIGORD

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et  
d'Environnement de la Dordogne  
(C.A.U.E. 24).

**LA PIERRE ANGULAIRE**  
Génération Mouvement  
Les Aînés ruraux  
(Association loi de 1901)



**Arrondissement : Sarlat**  
**Canton : Belvès (au 12 février 2014)**  
**Commune : Belvès**  
**Lieu-dit : Place d'Armes**

**Édifice : Halle**  
**DOSSIER n°**

## LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

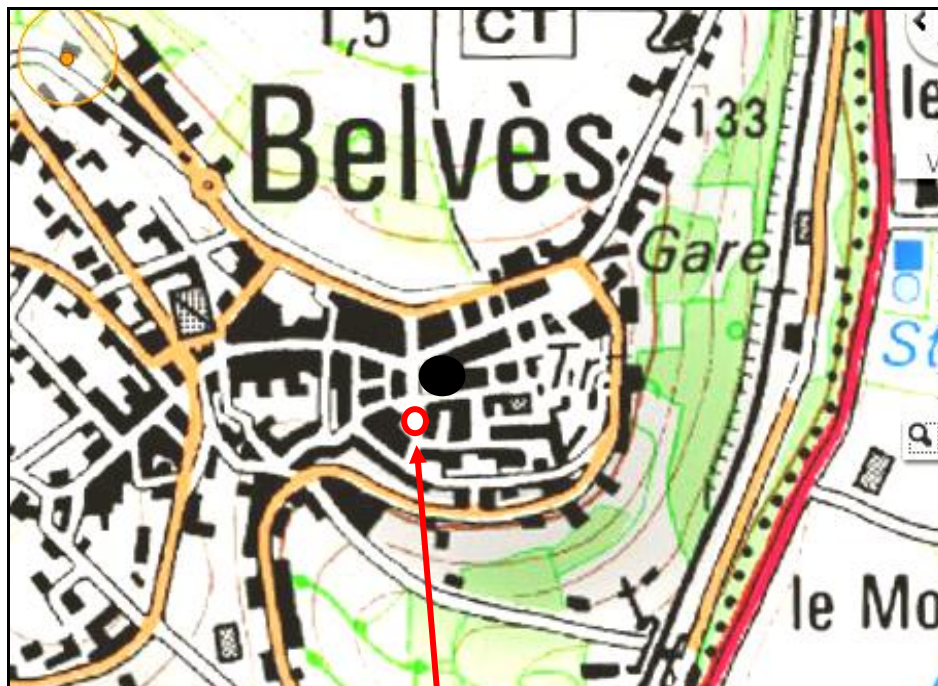
Références carte IGN :1/2500 série bleue extraite de Géoportail

**Longitude** (référée au méridien international) : 1° 00' 27.9 '' E

**Latitude Nord** : 44° 46' 34. 1'' N

**Altitude** 170 m.

**Échelle** :1/2500



Place d'Armes  
Halle de Belvès



# LOCALISATION CADASTRALE ANCIENNE

Cadastre en date de 1840:

Échelle :

Section : A 3, La Ville

Feuille n°3

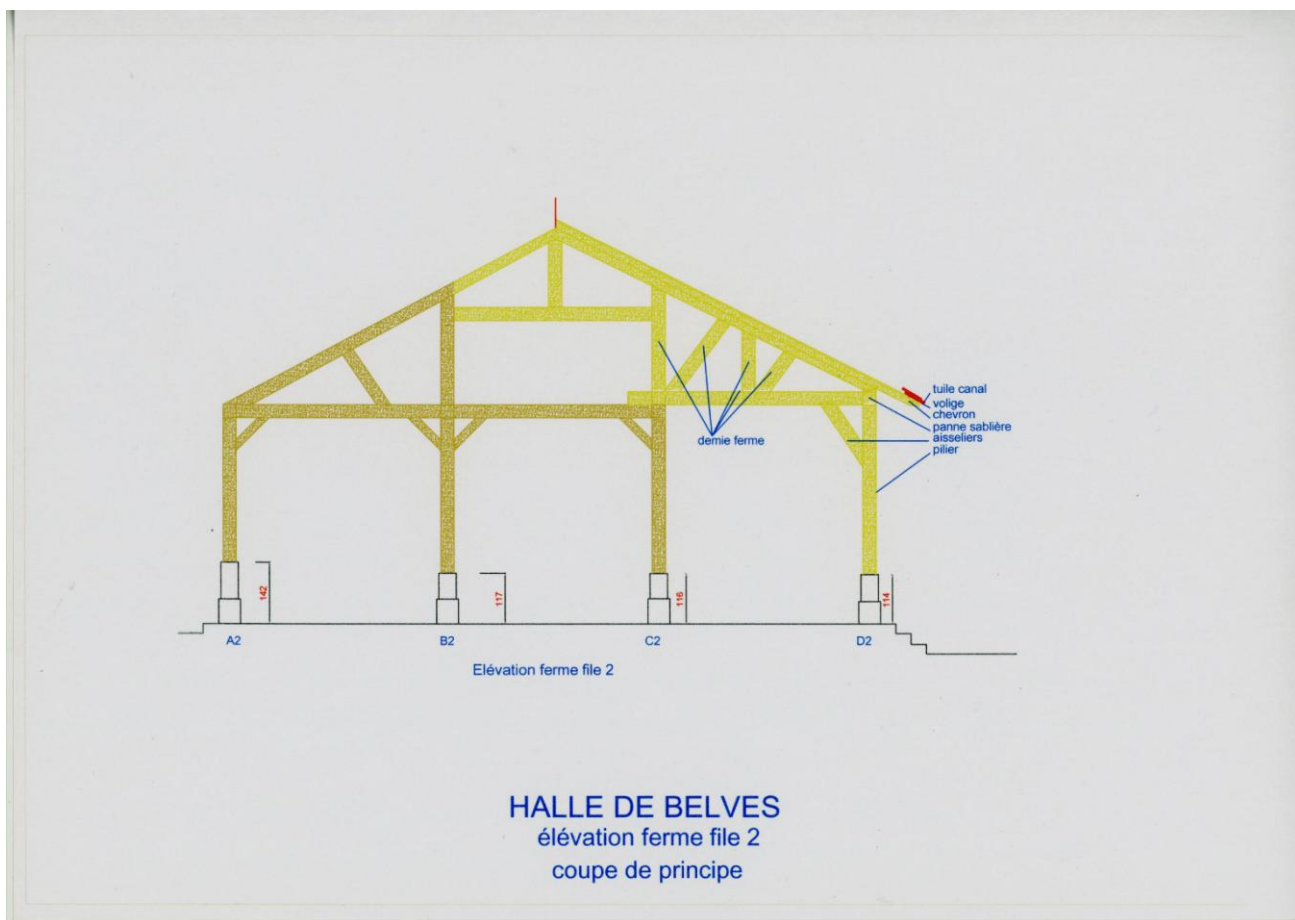
Parcelle n°

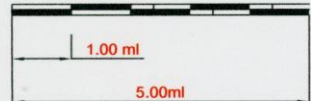
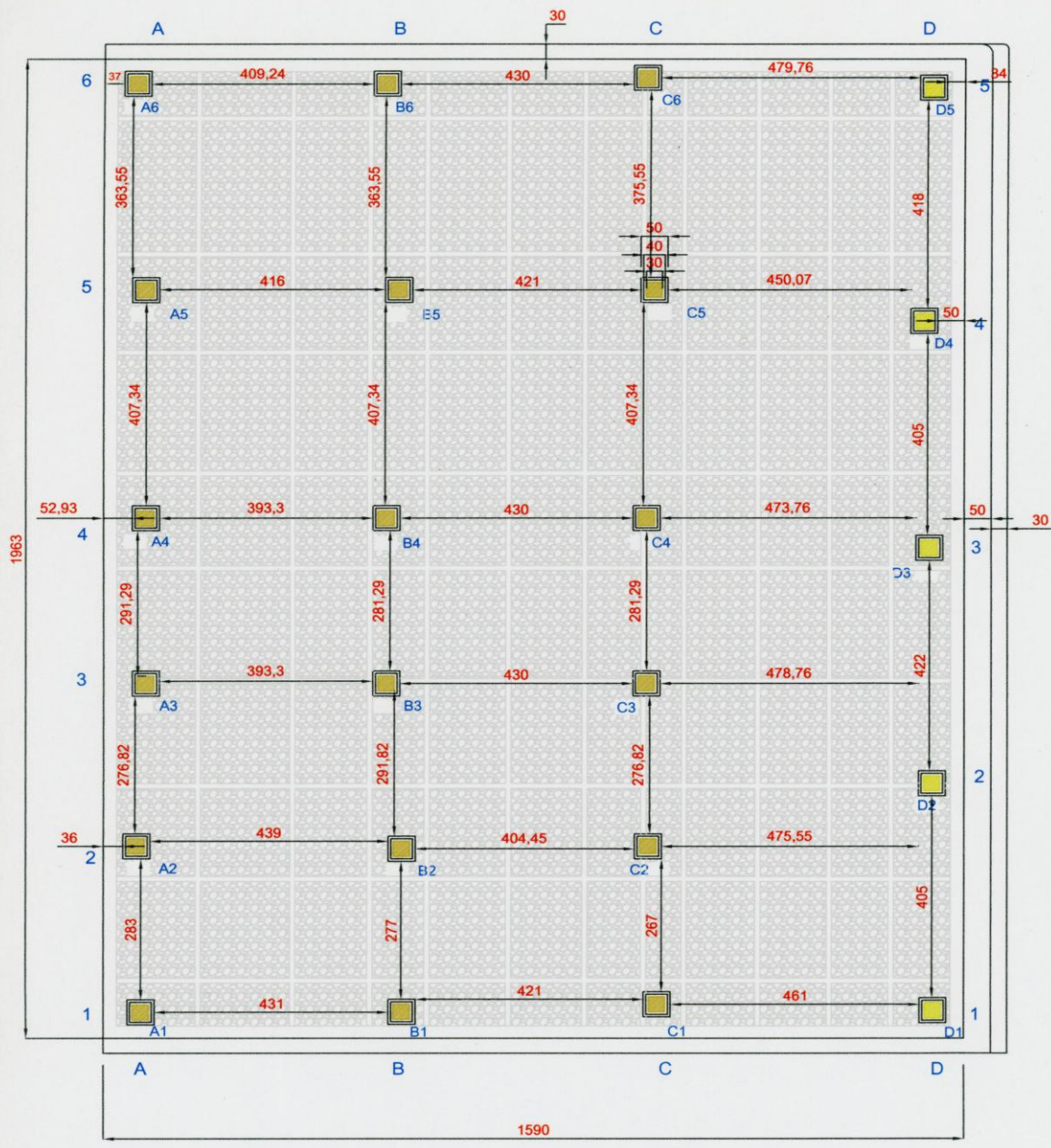
Superficie :

Nature : bâti

Propriétaire : Commune de Belvès

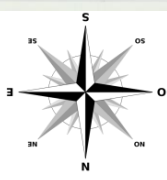


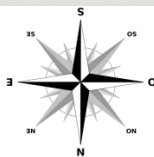
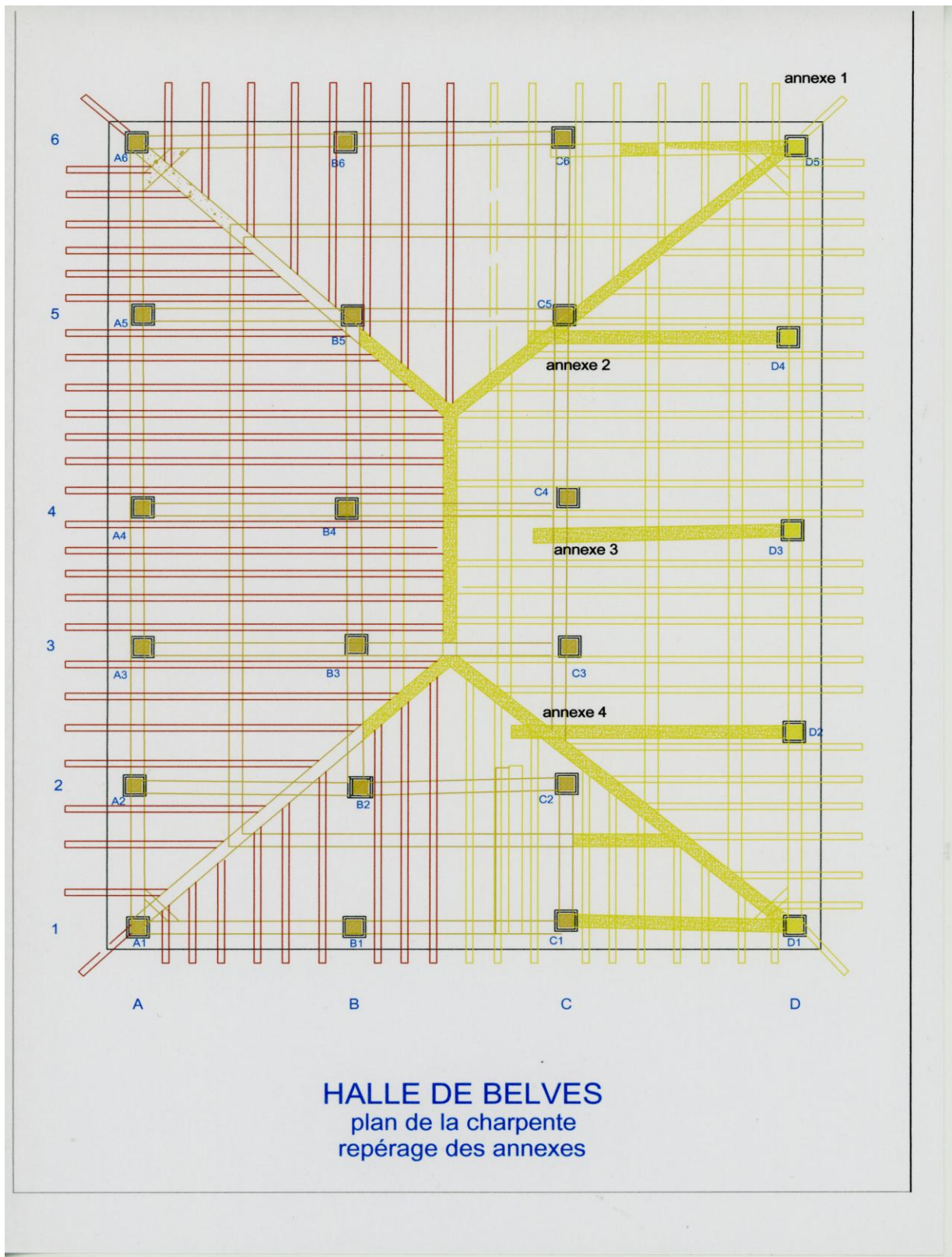


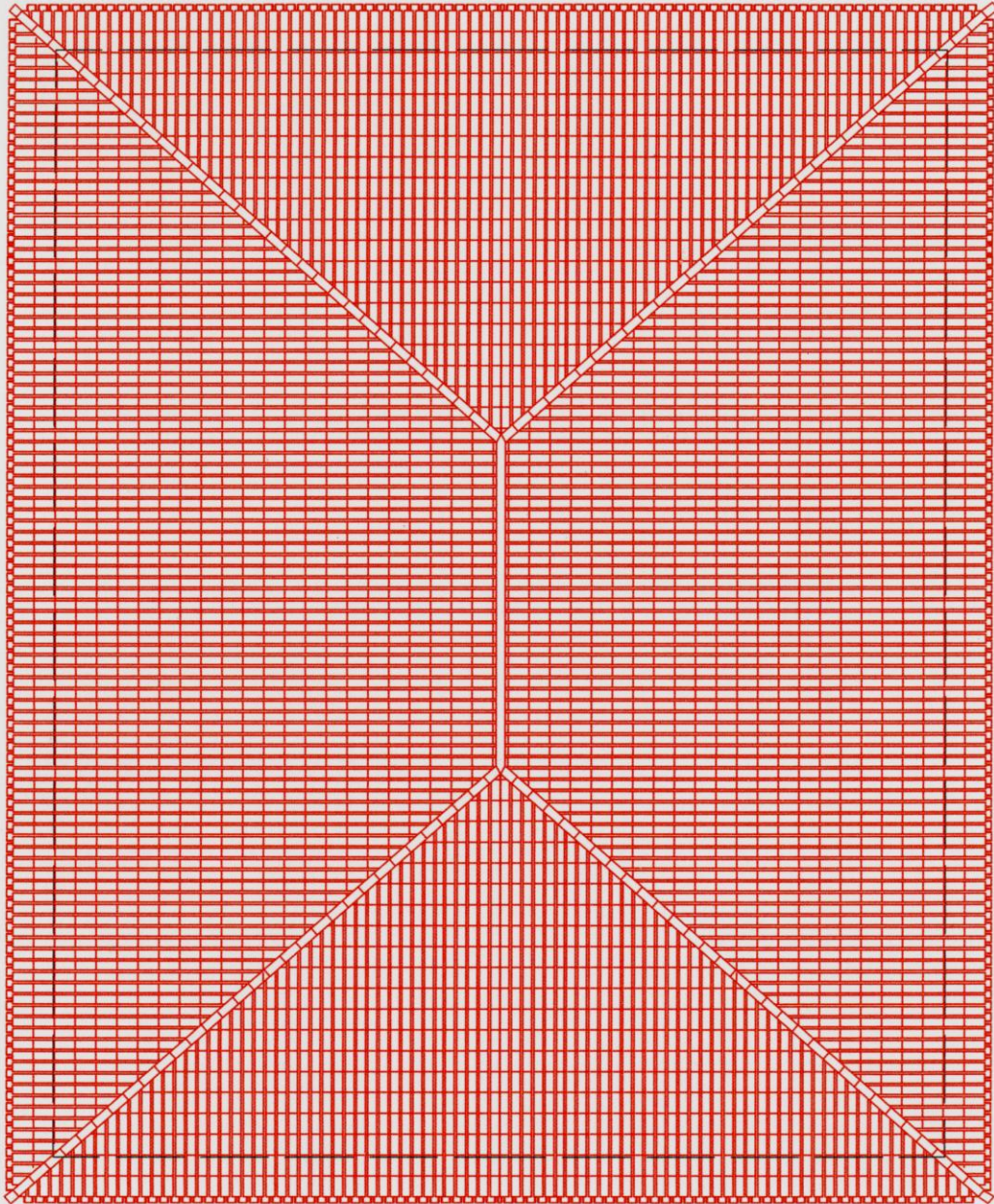
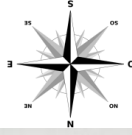


# HALLE DE BELVES

plan du sol  
ech. 1/100







## HALLE DE BELVES

plan du toit  
ech. 1/100



## DESCRIPTIF ÉCRIT

Construite au XVe siècle, elle est attestée en 1462, mais est probablement plus ancienne (XIVe), la halle de Belvès est composée de deux travées entre trois rangées de six piliers (A, B, C).

Elle est couverte en tuiles canal avec deux grands versants et deux croupes. Le faîtage se trouve au-dessus de la rangée centrale (B1).

Suite au développement important de l'activité économique à Belvès, elle a été agrandie au XVIe siècle.

Une quatrième rangée de piliers sera alors ajoutée (D).

Compte tenu de la complexité des assemblages de charpente, cette rangée n'aura que cinq piliers (D1, D2, D3, D4, D5).

Cette charpente est réalisée en châtaigner chaulé ce qui explique l'absence d'insectes et de toiles d'araignée.

Depuis les trois piliers intermédiaires (D2, D3, D4), une demi-ferme vient en appui sur la panne sablière de l'existant en des points où la charge est possible avec quelques renforts, ce qui présente un ouvrage assez complexe. Le faîtage se trouve alors entre la deuxième et troisième rangée de piliers (B, C).

Cette halle a été classée par arrêté du 6 décembre 1948, au titre des monuments historiques.



Annexe 1



Annexe 2



Annexe 3



Annexe 4



Vue poétique de la halle de Belvès

## DESCRIPTIF PHOTOGRAPHIQUE



Vue du coté sud-est



Vue du coté nord



Le sol en pisé a été refait récemment

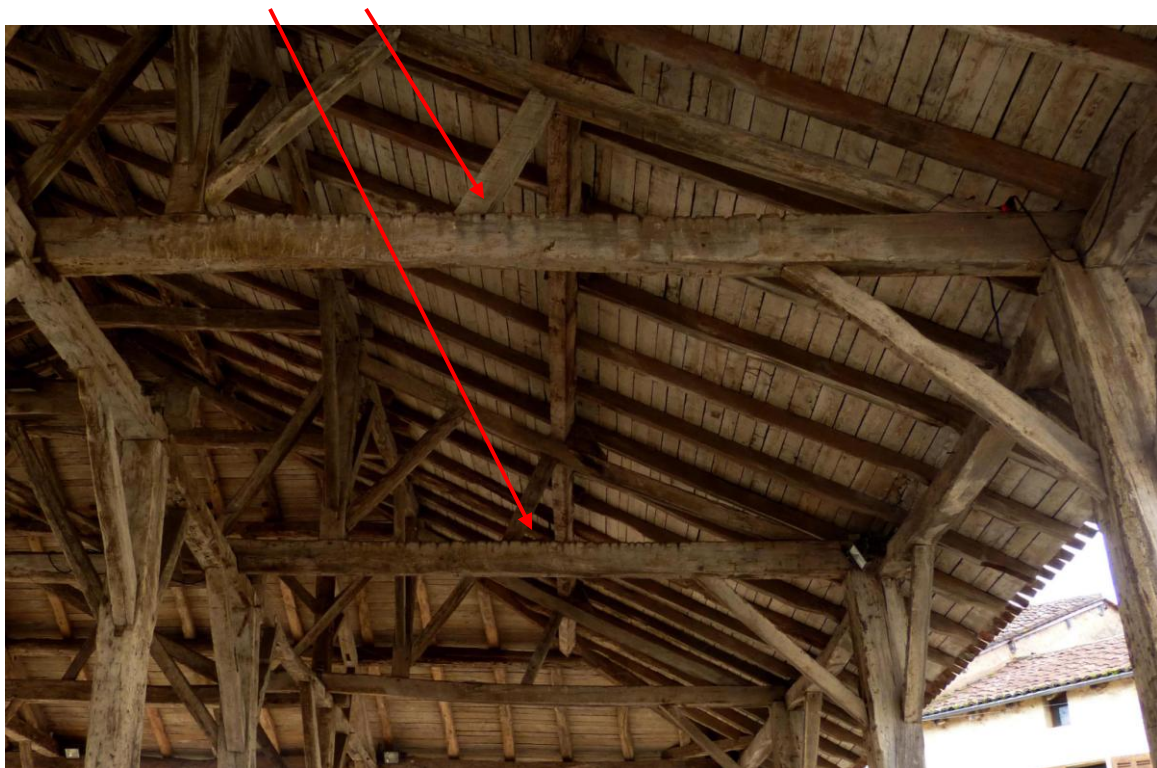


Une forêt de 23 piliers supporte la halle.  
Ils reposent sur des socles de hauteur  
inégale qui ne sont pas d'origine.

Un seul semble plus ancien (B5 plan  
de la charpente, repérage des  
annexes.)



es poutres gardent la trace des cordes qui servaient aux bouchers pour y  
accrocher des pièces de viande. Elles ont pu servir également de gibet.



Lors de l'agrandissement de la Halle, les bouchers s'installèrent sous la nouvelle travée. Ceci témoigne d'une période de paix et de développement économique et démographique



## HISTORIQUE ET SOURCES DOCUMENTAIRES

L'agglomération de Belvès s'est formée par étapes successives : la première a été la création de la place du marché et des maisons qui l'entourent dans l'ancienne basse-cour du castrum, dite Place d'Armes.

Belvès fut une place importante étendant au loin son influence. Elle devint le siège d'un commerce considérable. Des marchés s'y tinrent régulièrement et y attirèrent de grandes foules. Une halle y fut établie antérieurement à 1462, puisqu'elle est mentionnée dans le cartulaire portant cette date. A la demande des consuls, un arrêt du Conseil d'État institue, dès 1456, les huit foires devant se tenir à Belvès. Cela permet de supposer que la halle était déjà construite.

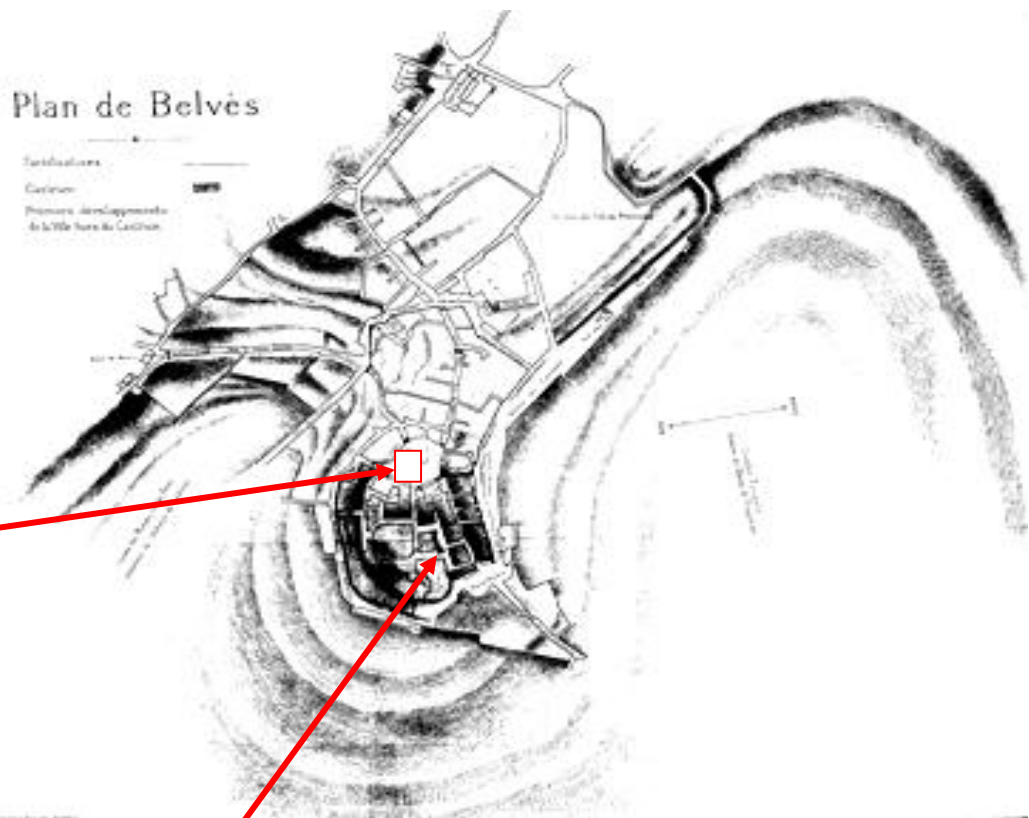


Selon Albert Vigié, dès 1317, la place a été constituée par un cordon de maisons et des porches de défense, ce qui permettait d'isoler et de protéger cet espace <sup>i</sup> Cette sauvegarde était de nature à attirer aux marchés de Belvès un très grand nombre de marchands surtout aux époques troublées.



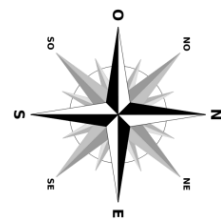
L'article 14 des coutumes de Belvès en fait mention : *«Tot hom et tota fenna que venra al mercat venha et torne salvament ab la sua causa de tot nostre poder, del divendres trosca dimecre que sian messas dichas, si per son propri forfachs no era.»*

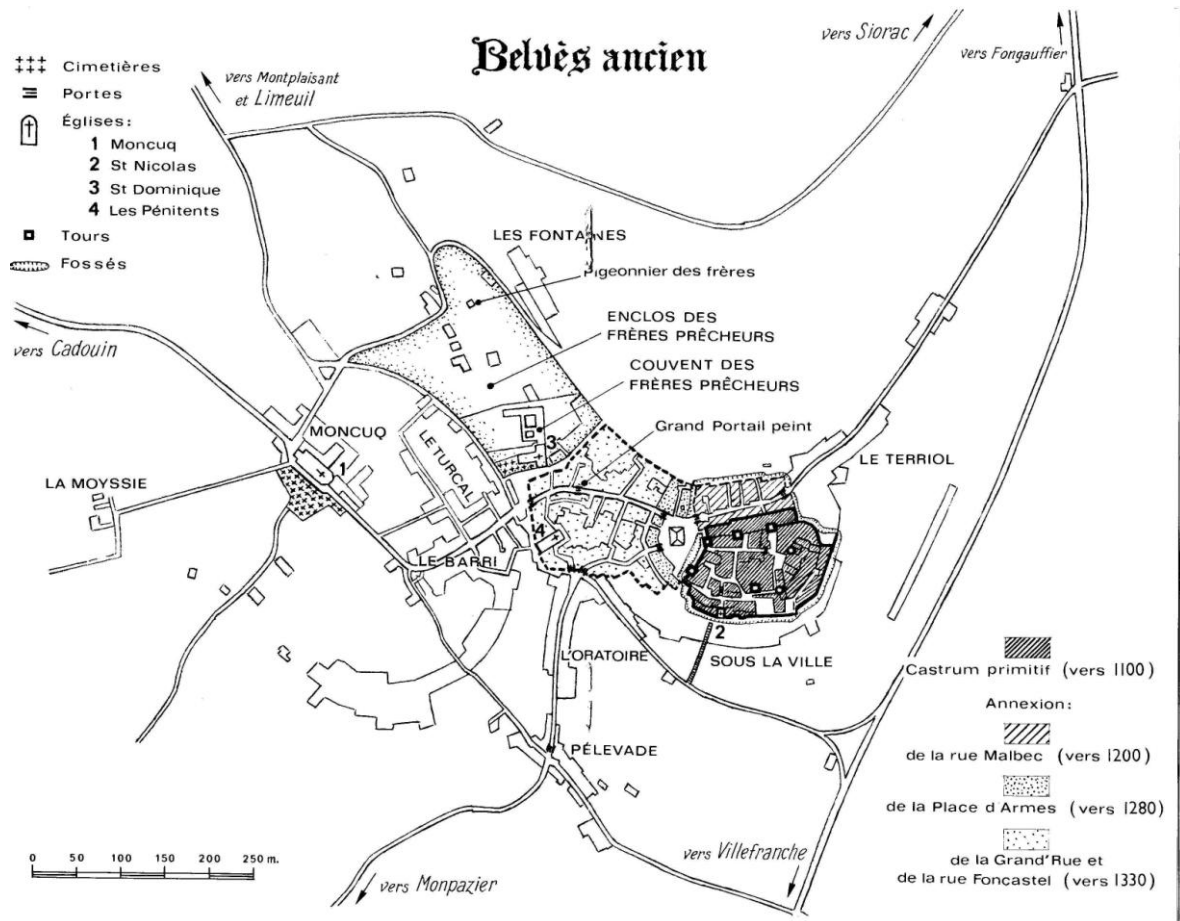
*Trad.: «Tout homme et toute femme qui viendra au marché, y vienne et s'en retourne en sûreté avec ses marchandises, dans toute notre juridiction, du vendredi au mercredi, messes dites, à moins que pour son propre forfait il ne fut recherché.»*



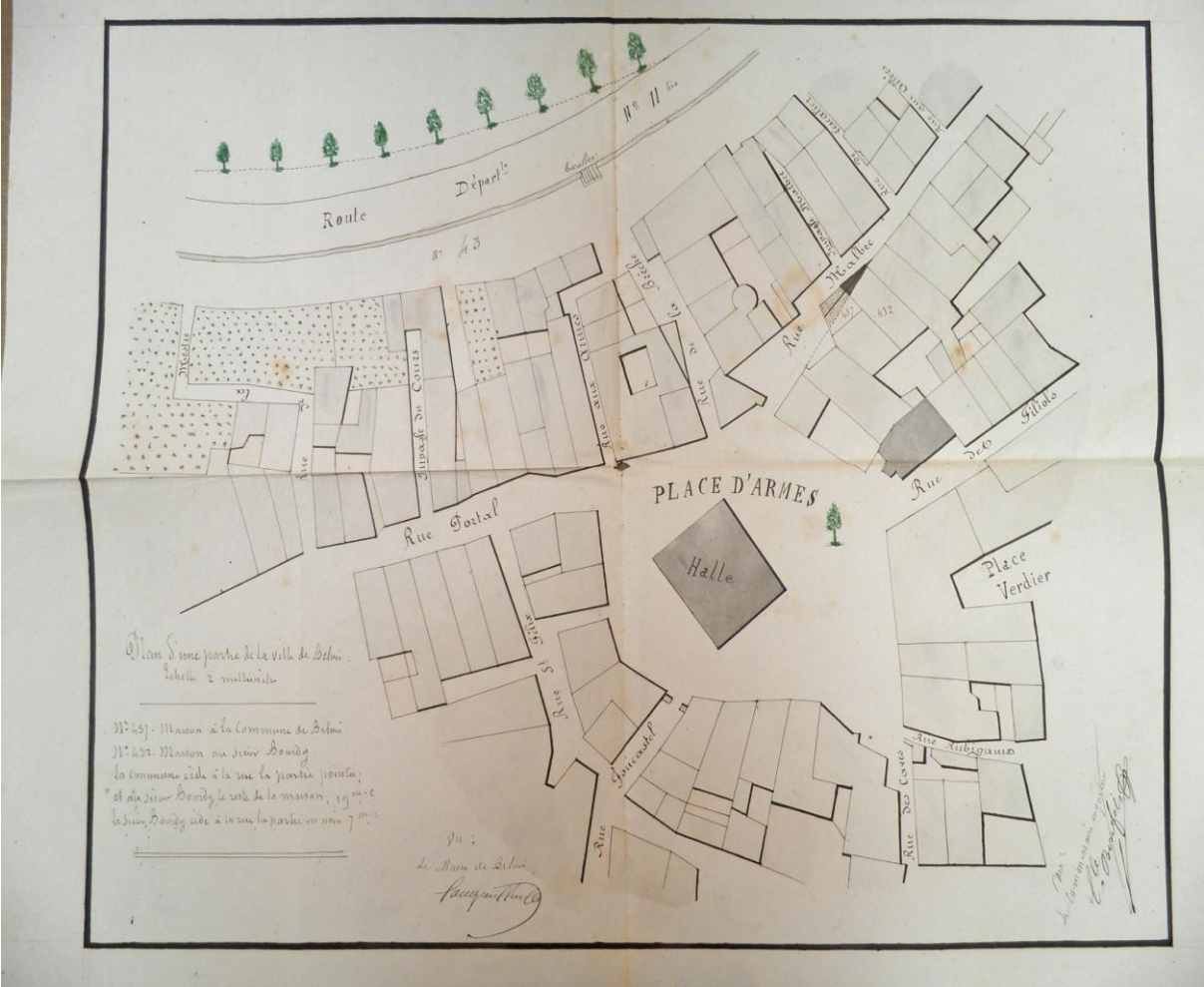
Basse-cour du  
Castrum et  
emplacement de  
la halle

Castrum





In *Aperçu de l'histoire de Belvès* par le Dr. Jean-Noël Biraben



La place d’Armes de Belvès, plan [1865-1879], Archives départementales de la Dordogne, cote 12 O 36.

## Le pilori

Sur le coté nord de la halle est accroché le Pilori qui se compose d'un collier et d'une chaîne. (Seul le collier est d'époque).



L'exposition publique au pilori est une peine prévue par le droit seigneurial.

Le seigneur de Belvès, l'archevêque de Bordeaux, l'avait concédé au consulat de Belvès. Les coutumes de Belvès prévoient cette peine à l'article 6 : « *Tot hom et tota fenna que pane dels dechs en fora que valha V sols o d'aqui en aval, gatge X S. adobat lo corelhan. El si no pot far, sia levat en l'espillori, sais lo ban del[s] Ortz et de las Vinhas et dels Pratz* ».

*Trad.:* « *Tout homme et toute femme qui commet un vol des limites au dehors, d'une chose qui vaille cinq sous ou moins, encourt une amende de X sous, indemnisé le plaignant, et si le voleur ne peut payer l'amende, il sera exposé au pilori, sans préjudice de l'application du ban des jardins, des vignes et des prés* ».

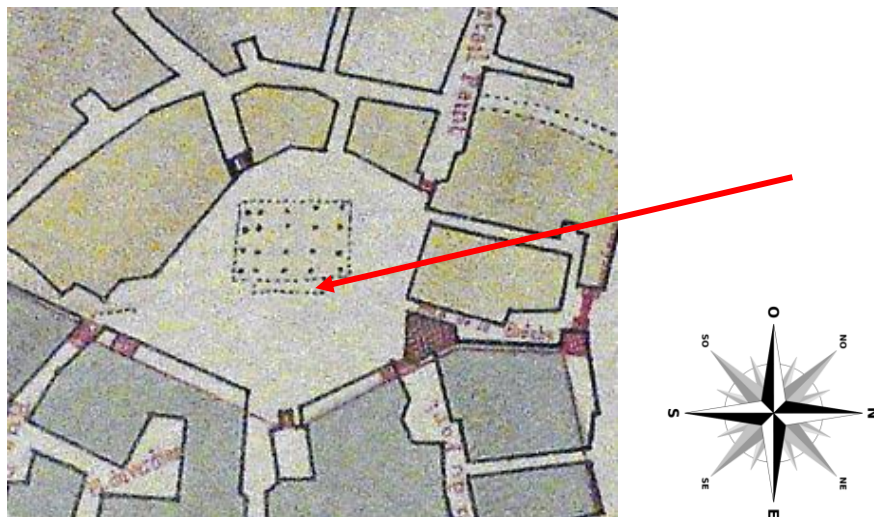
Et à l'article 21 : « *Totz Hom qui panaria de dias dins la vila de III s. en jos, sia levat on l'Espillori et gatge V sous* ».

*Trad.:* « *Toute personne qui vole de jour dans la ville de III sous de valeur en dessous, sera mis au pilori et encourt 5 sous d'amende* ».

La tradition veut que Buffarot, chef des « croquants », qui s'étaient révoltés contre les nobles incapables de les défendre contre les bandes de routiers et contre la lourdeur des impôts qui les écrasaient, ait été roué sur la grand place de Monpazier. Ensuite, sa tête, au bout d'une pique, aurait été exposée sur la place de Belvès qui ne peut être que la place d'Armes.

## Les poids et mesures de Belvès

Sous l'Ancien régime les poids et mesures variaient d'une région à l'autre, d'une ville à l'autre. C'est ainsi que Belvès possédait ses propres mesures qui étaient disposées sous un auvent joutant la halle, du côté est, comme cela est indiqué sur ce plan.

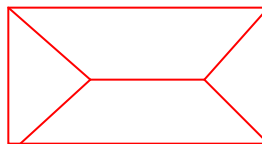
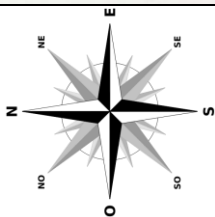
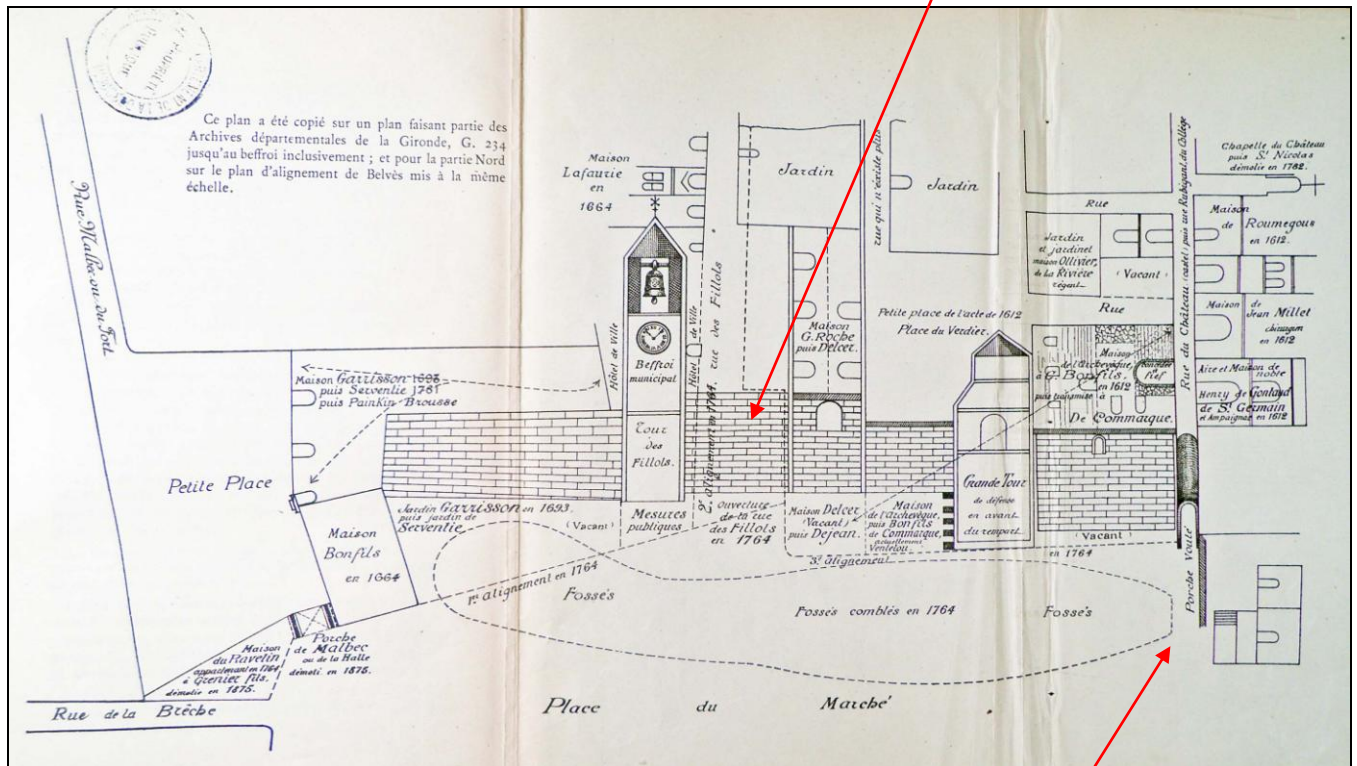


Monpazier a conservé ses mesures toujours visibles sous la halle de la place du marché (photo ci-dessous).



## Découverte des abris troglodytiques de la place de la Halle de Belvès.

Le valat ou fossé fut comblé en 1764 pour agrandir la place de la halle et relier la rue des Fillols à celle-ci (le rempart fut percé à cet endroit.)



Porche coudé

Emplacement de la Halle qui se trouve décentrée par rapport à la place du Marché ou Place d'Armes du fait de l'existence des fossés. L'entrée dans le Castrum se faisait par une seule porte sous le porche coudé, commandée par un pont levis.

*Archives de la Gironde, série G 264 archives de l'archevêque de Bordeaux, seigneur temporel de Belvès*

Ce fossé abritait de pauvres habitations ménagées le long de la paroi rocheuse. En janvier 1907 un effondrement se produisit lors du passage d'une charrette. En 1930, nouvel effondrement. Dans le sol, on y trouva des reliefs de repas consistant en des os brisés pour en récupérer la moelle.

Ce fossé a été dégagé et l'Office du tourisme présente ce site original dénommé « **habitations troglodytiques** ».



Habitations troglodytiques, photos Office du Tourisme de Belvès



La halle de Belvès, au tout début du XXe siècle. photo Carcenac.

Cette carte postale nous montre que la halle, sauf coté nord, était au même niveau de la place. Aujourd'hui, elle comporte une marche qui fut crée en 1848, à l'initiative de la municipalité. Belvès était alors tête d'un réseau d'autocars qui stationnaient sous la halle. Le maire de Belvès, Maurice Biraben<sup>1</sup>, fit réaliser cet emmarchement pour interdire cette habitude menaçant l'intégrité de l'édifice.



<sup>1</sup> Maire de 1947 à 1969, conseiller général.





Le 93<sup>e</sup> territorial manœuvre Place d'armes, en 1916, photo Carcenac.

On peut y voir un arbre de la Liberté planté en 1848. Il a succédé à des arbres plus anciens plantés à la Révolution et en 1830.

## Base Mérimée Ministère de la Culture

<b>Halle</b>
<b>Localisation:</b> Aquitaine ; Dordogne ; Belvès
<b>Adresse:</b> Marché (place du)
<b>Date protection:</b> 1948/12/06 : inscrit MH
<b>Préc. Protection:</b> Halle (cad. A 342) : inscription par arrêté du 6 décembre 1948
<b>Dénomination:</b> halle
<b>Siècle:</b> 1ère moitié 15e siècle
<b>Historique:</b> Un arrêt du conseil d'Etat institue, en 1456, les huit foires devant se tenir à Belvès. Cet arrêt rendu par le Roi sur demande des consuls de Belvès, suppose que les halles pour abriter les foires, venaient d'être bâties. C'est une halle rectangulaire, couverte de tuile canal avec pilier pilori à l'un des angles.
<b>Statut propriété:</b> propriété de la commune
<b>Documentation MAP:</b> 
 <b>Contact service producteur</b>
© Monuments historiques, 1992
PA00082365
<b>voir aussi:</b> Arrêté de protection numérisé

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE  
MONUMENTS HISTORIQUES.

ARRÊTÉ.

Le MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;  
La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.  
**Le Halle sise place du Marché à BELVÈS**  
(Dordogne)

appartenant à la commune de Belvès

est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.  
Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de Belvès

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 6 DEC 1948  
Par délégué  
Le Directeur de l'Architecture  
T. S. V. P.

77-010-2. M. 001090. [10713]

## **DEVENIR DE L'ÉDIFICE OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU RÉDACTEUR**

Cet édifice appartient à la commune de Belvès qui en assure un entretien très suivi.

Il est fréquemment utilisé pour les marchés du samedi et diverses manifestations festives ou culturelles.



« L'Art dans la rue », juillet 2015

## **RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

**Noms et prénoms des rédacteurs : Antenne de Belvès : Pierre Calvet, Noëlle et Jacques Grimbert**

**Dossier achevé le 27 septembre 2015:**

## PORTEFEUILLE DOCUMENTAIRE

Archives départementales de la Dordogne, cote 12 O 36.

Archives de la Gironde, coter G 264 archives de l'archevêque de Bordeaux, seigneur temporel de Belvès.

Base Mérimée Ministère de la Culture.

*Aperçu de l'histoire de Belvès* par le Dr. Jean-Noël Biraben.

*Histoire de Belvès* par A Vigié, Bulletin de la SHAP, tome XXVIII (1901) et Res Universis, 1990.  
photos Carcenac, Jacques Grimbert, Noëlle Grimbert, Office du tourisme de Belvès.